L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre POUR DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LA MOBILE (par le lac.)

La goelette paquebot MONTGOMERY, capt. A. Smith, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à

TOURNE & BECKWITH.

15 avril — no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goëlette SPY capitaine A. Smith, prête à prendre à bord la plus grande partie de sa cargaison qui est en partie engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

14 avril — Nouvelle Levée, nos. 28 et 29.

POUR LA VERA CRUZ.

Le brick méxicain bien connu, GEN. SANTANA, capitaine Vanstavoren, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira incessamment pour la susdite destination, pour balance du fret ou passage, s'adresser à

13 avril — M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATAMORAS.

La goelette fine voilière A. I. PENSYLVANIA, capitaine D. Depas, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment, pour balance de fret ou passage avant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis le poteau no. 26, ou à

D. MARSTON.

13 avril—4 — rue Bienville no. 12.

POUR APALACHICOLA.

La goelette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH.

13 avril — Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve.)

Le paquebot régulier, goelette BRILLANTE, capitaine Brown, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH.

13 avril — Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LE HAVRE.

Le navire NORTH AMERICA, capt Heath, ayant la totalité de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à son bord ou à P. J. TRICOU. 11 avril

POUR APALACHICOLA.

Le nouveau paquebot, fin voilier, goëlette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus ou à TOURNE & BECKWITH,

10 avril — Nlle. Levée, nos 28 et 29.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier A. I. MARGARET SCOTT, capitaine Sunt, sera promptement expédié pour la susdite destination. Pour fret de 100 ou 200 balles de coton, s'adresser à

TH. NICOLET & Co.

7 avril — rue Bienville no 26.

Succession de feu Doct. Lewis Heermann.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Jeudi 30 avril 1835—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu doct. Lewis Heermann, les propriétés foncières et actions de banque ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé rue de la Levée entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant 23 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée.

Le dit lot de terre est vendu sujet à une hypothèque [en faveur de la corporation de la Nouvelle Orléans] de la somme de $5,700, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra se charger du paiement de la susdite hypothèque de $5,700 avec intérêt, à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier indépendamment du prix d'adjudication.

La maison est vendue sujette à un bail (à raison de $130 par mois) qui terminera le 1er novembre prochain.

2, Un lot de terre situé en cette ville, rue Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble les bâtisses en briques.

2. Une portion de terrain situé en cette ville, rue Condé avec tous les édifices qui existent sur la dite portion de terrain, circonstances et dépendances, bornée d'un côté par le terrain actuellement appartenant à Mme. Gabriel Villeré, et de l'autre côté par un terrain appartenant à la succession de feue Mme. Desdunes; la dite portion de terrain ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur des deux côté, en observant que du côté du terrain aujourd'hui appartenant à Mme. Gabriel Villeré, 8 pouces de la face de la dite portion de terre, se trouvent occupés par le mur de la maison que le feu sieur Denis de la Ronde, père de Mme. Gabriel Villeré avait fait élever sur le dit terrain, en anticipant ainsi sur la terre du voisin comme la loi lui en donnait le droit, mais en laissant par conséquent au propriétaire de cette portion de terre présentement offerte en vente, ou à ses ayans-cause, la faculté de rendre ce mur mitoyen s'il trouve convenable, de bâtir sur la devanture, et n'observant que du côté du terrain dépendant de la succession de feue Mme. Desdunes, la ligne de profondeur de la portion de terre vendue court d'abord dans une étendue de 59 pieds en laissant à la dite portion de terrain que 27 pieds 8 pouces de face tandisqu'à cette distance la dite portion de terre s'élargit de manière à avoir 30 pieds 1 pouce de face et à renfermer la maison en briques qui y est construite et qu'en e la dite ligne de profondeur courant le long du mur extérieur de la dite maison, dans une longueur de 32 pds 4 pouces et demi, se retrécit ensuite de 2 pieds 4 pouces de manière à ne plus laisser à la dite portion de terrain à partir du mur extérieur de la dite maison que 27 pieds 8 pouces comme sur la devanture.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3, Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds, ensemble les bâtisses en bois qui s'y trouvent, consistant en une maison et des hangards dans la cour.

Conditions de la vente; un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est vendue sujette à un bail de $16 par mois, qui terminé le 21 octobre prochain, l'acquéreur ayant le droit d'annuler le dit bail en donnant un mois d'avis par écrit.

ACTIONS.

98 actions du fonds capital de la banque d'Orléans de $100 chaque payées en entier.

6 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane. Conditions—comptant.

27 mars—30 — W F C DUPLESSIS, rég.

LE soussigné ayant formé, à compter de ce jour, une société avec Mons. Charles Boudousquié, continuera à faire des affaires par commission pour la Nouvelle-Orléans, sous la raison "Gallwey et Boudousquié.

P. H. GALLWEY,

8 avril—1m — 31, rue de la Commune.

TRAITES—Billet d'échange sur Londres, pour 2450 livres sterling, à vendre par

LAMBETH & THOMPSON, 18, rue St. Charles.

8 avril

200 Caisses de vin de Bourgogne; 100 caisses Gruand la Rose et vieux St Julien; 25 caisses Hermitage blanc; 100 caisses Hoch héimer, Geishenmer et Branberger; 200 paniers de Champagne, marque de l'étoile et la couronne, ainsi que porcelaine française, linge de table et toile à drape, bas de soie, brodures, batistes, rubans, gants &c. à vendre par

CAZEAUX & BIJOTAT.

14 avril — rue du Camp no. 36

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marche du Méxique, consistant principalement en pots à anses, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en caraffes, verre taillé verres do. &c, sujets au remboursement des droits.

Fayence—150 ballots assortis choisis expressément pour le marché du Méxique, à vendre par

JAMES M. CROSBY.

9 avril — rue de Chartres no. 40.

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son choix sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins et gratuité MEDOC. 29 fév—4m

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district—A tous ceux que ces présentes concerneront, Attendu que Thomas Barrett ayant acheté la propriété faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente a été enregistrée le 25e jour de mars de l'année 1835, pour [illegible] conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 12e. jour de mars de l'année 1835, en vertu d'un ordre de saisie et vente de cette cour rendu le 27 janvier de l'année 1835, dans l'affaire de la Banque de cité de la N. O. contre Richard M. Carter et al.—No. 120 0 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Thomas Barrett s'est rendu acquéreur pour le prix de $17,950, savoir: pour le lot et bâtisses $17000, pour l'esclave Sam $500, et pour l'esclave Frank $450.

Description de la propriété, d'après le transfer judiciaire:

Un lot de terre situé dans cette paroisse, au faubourg Annonciation ou Lacourse, faisant face à la rue Lacourse, et la place Annonciation, entre les deux rues appelées Pacanier et Annonciation, le dit terrain mesurant 240 pieds de face à la rue Lacourse, cent cinq pieds de face à la rue Pacanier, et 120 pieds de face à la rue Annonciation, s'étendant dans la profondeur dans les directions suivantes, savoir: commençant à la limite de la rue Pacanier, et allant dans la profondeur dans une direction parallèle avec la rue Lacourse 120 pieds; ensuite allant vers la rue Robin dans une direction parallèle avec la rue Pacanier 15 pieds; ensuite, allant à la limite dans la rue Annonciation 120 pieds; le tout mesure française, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent; aussi les esclaves mentionnés dans l'ordre de saisie, savoir, Sam, un mulâtre âgé de 37 ans, et Frank, un nègre âgé de 35 ans.

En foi de quoi j'ai signé ces présentes et apposé le sceau de la dite cour, ce 18e avril 1835.

24 avril—4 — JNO. L. LEWIS, Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que Edward Brewster demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou décret rendu par l'honorable Charles Maurian, juge de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Philander Bangs Penny, et sur l'application de E. W. Gregory, agissant comme exécuteur testamentaire du dit Penny, le dit ordre en date du 10 octobre 1834, le soussigné, comme régister des testamens a adjugé au dit Edward Brewster, le 25 novembre 1834, qui était le plus haut et le dernier enchérisseur, les propriétés suivantes, savoir:

Description selon le transfer judiciaire.

1. Une moitié indivise de cinq lots de terre étant les nos 2, 3, 6, 7 et 10 dans l'ilet no 60 du faubourg Annonciation.

Les lots nos 2 et 3 se touchent et mesurent chacun 60 pieds de face sur la rue des Orangers, sur une profondeur de cent cinquante pieds.

Le lot no 6 mesure quatre vingt pieds de face sur la rue des Orangers, sur une profondeur de cent cinquante pieds.

Le lot no 7 forme l'encoignure des rues Colisée et Orangers, et mesure soixante pieds de face sur la première rue, sur cent vingt pieds sur la dernière.

Le lot no 10 mesure quatre vingt treize pieds quatre pouces de face à la rue Félicité et quatre vingt pieds dans le fond, sur une profondeur de quatre vingt dix pieds neuf pouces sur le côté le plus près de la rue Colisée et cent trente neuf pieds onze pouces sur le côté vis à vis; adjugés pour le prix et la somme de deux mille piastres.

2. Une moitié indivise d'un lot de terre au coin des rues Magasin et Richard, dans le faubourg Annonciation, mesurant 63 pieds sept pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, cent vingt sept pieds dix pouces et demi de profondeur sur la ligne inférieure, cent dix pieds onze pouces et une fraction de face à la rue Richard, vingt pieds trois pouces à la rue Félicité et cinquante trois pieds deux pouces de largeur dans le fond, adjugé pour le prix et la somme de huit cent vingt cinq piastres.

3. La moitié indivise d'un demi ilet, no. 26, dans le faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Jackson, trois cent pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Magasins jusqu'à l'intersection de la rue Joséphine, delà cent cinquante pieds de face à la rue Joséphine jusqu'à la rue Peupliers, delà trois cent pieds de face à la rue Peupliers jusqu'au commencement de la rue Jackson, adjugé pour le prix et la somme de deux mille piastres,

4. Un lot de terre situé sur la batture en face du faubourg Lafayette, dans la paroisse Jefferson, faisant partie du lot désigné comme Q, mesurant, mesure française, vingt pieds de face à la rue de la Levée ou chemin public, et s'étendant sur les lignes parallèles jusqu'au fleuve, adjugé pour le prix et la somme de quinze cent piastres.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations sur les propriétés ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la cour des preuves, ce vingt troisième jour du mois d'avril, A. D. 1835.

24 avril — W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que Bernard Marigny, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, régistre des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Et étant à ma connaissance que le dit Bernard Marigny est devenu l'acquéreur des esclaves ci-après décrites et vendues par moi le vingt-six février de l'année de Notre Seigneur dix huit cent trente cinq, et la cinquante-neuvième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du quatorze janvier 1835, et rendu sur l'application de Sampson Blossman, curateur de la succession de feu James Patterson et ordonnant la vente des dits esclaves, ci après décrits et appartenant à la dite succession.

Description des Esclaves.

Minerva, mulâtresse, âgée d'environ dix neuf ans, adjugée à Bernard Marigny, pour la somme de cinq cent cinquante piastres.

Julienne, négresse, âgée d'environ vingt trois ans, adjugée à Bernard Marigny, pour la somme de cinq cent cinquante cinq piastres.

Conditions de la vente—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations sur les esclaves ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans 30 jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour les quelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des Preuves, ce dix huitième jour du mois d'avril, A. D. 1835.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

21 avril—4 — par S. BLOSSMAN, dép, rég,

AVIS.

LA compagnie du gaz ayant reçu une quantité de demandes des personnes qui désirent éclairer leurs maisons par le moyen du gaz, a l'honneur de prévenir le public qu'elle recevra sous peu une étendue d'environ 15 milles de tuyaux, dont une partie sera d'abord placée à partie de la presse à coton d'en haut, en suivant la Levée, jusqu'au chemin à coulisses, rue Royale, ainsi que les rues qui intersectent. Les personnes qui désirent se fournir de gaz sont priées de s'adresser le plus tôt possible au bureau de la Compagnie, afin de s'assurer d'être servies conformément à leurs ordres, qui seront les premiers remplies dans les rues qui emploieront le plus de gaz.

Par ordre du président,

GEO. HOLLAND,

Secrétaire des tuyaux du gaz.

Bureau de l'Eclairage au Gaz, rue du Camp, 10 avril 1835.

AVIS—Les créanciers de la succession de feu William Geisse sont par ces présentes avertis et requis de présenter leurs comptes au soussigné, pour liquidation et les débiteurs sont priés de payer immédiatement à

15 avril—3f en 10j — JOHN CROSBY, ex. test.

TOILES—109 balots de toile écrue, reçus par le navire Emporium, à vendre par

WILLIAM G. HEWES & Co.

21 avril — rue du Camp no. 47.

SAVON ET BLANC DE BALEINE.

SOIXANTE-CINQ caisses blanc de baleine, 100 do savon, en débarquement du navire North Star, venant de New York, et à vendre par

LEGENDRE & SAMORY,

20 avril—3 — no. 54, rue Toulouse.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut—Qu'il soit connu que Erasme Le Goaster, h. c. l. demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi, W. F. C. Duplessis, Régister des testamens, dans et pour la ville de paroisse de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834. Et étant à ma connaissance que le dit Erasme Le Goaster, h. c. l. est devenu l'acquéreur de la propriété ci après décrite et vendue le 17 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente cinq et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, par MM. Hewlett & Bright, encanteurs dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, conformément à un décret rendu pour la dite cour des preuves en date du 6 janvier 1835, et donné sur l'application de Joseph, Auguste, Pierre et Eugène Gaspard, tous des personnes de couleur libres, et co-héritiers avec leur deux sœurs Adelaïde et Lise Gaspard, mineurs, dûment représentées par leur tuteur, Nelson Fouché, homme de couleur libre, dans la cour de la succession de Marie Françoise Gaspard, femme de couleur libre et vendue comme propriété appartenant à la dite succession.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, ayant 80 pieds de face sur la rue Craps sur une profondeur de cent vingt pieds, plus ou moins, mesure française, entre les rues d'Union et Français, ensemble avec la maison qui se trouve dessus, de deux chambres de face, deux cabinets et une galerie dans le fond, aussi une grande bâtisse qui se trouve dans le fond employée comme une salle de bal par les personnes de couleur; et autres dépendances—laquelle a été adjugée au dit Erasme Le Goaster f. m. c. pour la somme de trois mille piastres.

Conditions de la vente—Un cinquième comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit pour des billets en sommes pour satisfaire les convenances des parties intéressées, savoir: cinq billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations sur la propriété ci-dessus décrite, et en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite; ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des Preuves, ce dix huitième jour du mois d'avril A. D. 1835.

W F C. DUPLESSIS, rég. des tes.

21 avril—4 — par S BLOSSMAN, dép. greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que Samuel Herman, senior, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," Approuvé le 10 mars 1834. Et qu'il est à ma connaissance que le dit Samuel Herman, senior, est devenu l'acquéreur de la propriété suivante vendue par moi le dix avril dans l'année de Notre Seigneur dix huit cent trente cinq et la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du six janvier mil huit cent trente cinq, et rendu dans le procès intitulé, 'Charles A. Jacobs et Wm. M. Lambeth, ayant-cause de certains héritiers de Robert Lewis vs. Sarah P. Davis et autres héritiers du dit défunt Robert Lewis, et aussi en vertu d'une assemblée de famille des héritiers mineurs du défunt Robert Lewis dûment assemblé pardevant A. Mazureau, Esq. notaire public, le dix neuf décembre dix huit cent trente quatre, lesquelles délibérations ont été dûment homologuées par la dite cour des preuves le six janvier dix huit cent trente cinq.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un lot ou morceau de terre ensemble avec le magasin et bâtisses qui sont dessus, situé dans la rue Gravier, faubourg Ste. Marie, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Camp, Commune et Magasins, mesurant cent pieds neuf pouces de face sur la rue Gravier, cent deux pieds quatre pouces sur le côté après la rue du Camp quatre vingt seize pieds en approchant de la rue de la Commune et quatre vingt dix sept pieds neuf pouce sur le côté après la rue des Magasins, acquis par feu Robert Lewis de Wm Nott & co. par acte devant G. R. Stringer, notaire public, le 17 decembre 1827. Le dit lot ou morceau de terre, ensemble avec le magasin et les bâtisses qui sont dessus ont été adjugés à Samuel Herman, senior, pour la somme de trente mil cent piastres.

Conditions de la vente—Six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit pour les billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations sur la propriété ci-dessous décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des preuves, ce dix huitième jour du mois de d'avril A. D. 1835.

W F C. DUPLESSIS, rég. des tes.

21 avril—4 — par S. BLOSSMAN, dép. rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que attendu que William François Jones demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des testaments, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans et ex officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires Approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre ou décret rendu par l'honorable Charles Maurian, juge de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans dans la succession de feu Paul Lacour Dubourg, et sur la pétition de François Sulet, son exécuteur testamentaire; le dit ordre ou decret en date du 27 janvier 1835, je soussigné, register des testamens susmentionné, ai adjugé le 9 mars 1835 au susd William Francis Jones, comme le dernier et le plus haut enchérisseur les propriétés ci-après décrites, savoir:

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Le lot no 4 attenant au lot no 13, et mesurant 31 pds et pouces lignes de face à la rue Annonciation par 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et borné dans le fonds par le lot no 18, adjugé à William F. Jones pour le prix de mille trente piastres.

Le lot 15, attenant au lot no 14 et mesurant 32 pieds de face à la rue Annonciation, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et borné dans le fond par le terrain no 18 adjugé à William F. Jones pour le prix de huit cent soixante quinze piastres.

Le lot no 16, attenant au lot no 15 et mesurant 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue Annonciation par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et borné dans le fond par le terrain no 18, adjugé à William F. Jones pour le prix de mille piastres.

Le lot no 17 attenant au lot no 16 et mesurant 32 pieds de face à la rue Annonciation, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Edouard, et borné dans le fonds par le terrain no 18 adjugé à William F. Jones pour le prix de mille trois cents vingt cinq piastres.

Conditions de la vente: Un, deux, et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce 9e jour d'avril 1835

11 avr — W. F. C. DUPLESSIS régister.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane; A tous ceux que ces présentes concernent,—Salut: Attendu que Baptiste Azarette, ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, où la dite vente fut enrégistrée le 16e. jour de mars de l'année 1835, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illegalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif sus dit, le 13e. jour de mars de l'année 1835, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 22e. octobre de l'année 1834, dans l'affaire de Baptiste Azarette—No. 7758—du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Baptiste Azarette s'est rendu acquéreur pour le prix de $4000 comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire.

"Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, "ayant 30 pieds (mesure française), face à la rue des "Grands Hommes, sur 120 pieds de profondeur sur la rue "de l'Union, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent."

Donné sous ma signature et le Sceau de la Cour de Paroisse de la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à la Nouvelle Orléans, ce second jour de mars de l'année de N. S. 1835, et la 59e. année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

10 avril—3 — ARMAND PITOT, greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI 25 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre et une maison de grande valeur, situés rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant 53 pieds 3 1-2 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 101 pieds 3 1-2 pouces de profondeur, mesure américaine.

La maison contient 7 appartements, 2 caves, logements de domestiques, cuisines &c. Cette propriété est très connue pour avoir été longtemps occupée par M. Pichon, qui y avait établi un collège, payait $60 par mois de loyer. Cette propriété est assurée jusqu'au 25 juillet suivant, et sera vendue d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant G. Legardeur, not. public, aux frais de l'acquéreur. 22 avril

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu Samedi, 25 du courant, à midi, à la Bourse, deux esclaves de prix, acclimatés et garantis, savoir: JIM, mulâtre âgé de 19 ans, actif et intelligent, bon cocher, drayman et domestique de maison, et assez bon charpentier; SCIPIO, nègre de 30 ans, bon drayman et bon travailleur, très industrieux.

Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 avril

PAR ISAAC L. McCOY.

Hypolite de Courval et Jose Antonio de Rabassa contre leurs créanciers, et les créanciers de Courval, Acebo et Comp.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 24 mars 1835, donné dans le procès ci-dessus, il sera vendu en vente publique, par Isaac L. McCoy, encanteur, le samedi 23 mai prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés et les esclaves ci-après abandonnés à ses créanciers par le dit Hypolite Courval, savoir:

1. Un morceau ou partie de partie de terre, situé sur la route du Bayou, mesurant à peu près un arpent et 45 pds de face, sur à peu près 3 arpens de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est bornée d'un côté par les propriétés de Françoise Perrault, et l'autre par celles de Marianne Wiltz.

2. Le tiers indivis d'un terrain situé dans Carrollton, entre la rivière et le rail-road, mesurant 1780 pieds de face à la rue Adams; 1242 pieds à la rue Washington; 855 pds à la route publique ou rue de la Levée; et 650 pieds face au rail-road, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent; consistant en cabannes à nègres, étables, et une grande maison en briques non achevée.

3. Sept esclaves, savoir: James, âgé de 18 ans, cuisinier, charretier et domestique de maison.

Daniel, âgé de——ans, bon charpentier, mais marron depuis six mois.

Charlotte, la femme de Daniel, âgée de ——ans, négresse de champ.

Prescilla, âgée de ....ans, cuisinière et domestique de maison.

Zelia, âgée de....ans, bonne cuisinière et son enfant, âgé de....ans

Elick, âgé de....ans, bon charpentier et domestique de maison.

Conditions: Pour la propriété sur la route du Bayou; $3517 12 avec cinq pour cent d'intérêt par an, à partir du 5 décembre 1834, payable comptant, et la balance payable le 2 décembre 1835:

Pour la propriété située dans la ville de Carrollton, $1,022 22, payable le 3 mai 1835; $1,022 22 do do le 3 mai 1836, $1,022 22 do le 2 mai 1837, la balance, s'il s'en trouve, payable comptant.

Les esclaves payables comptant.

Tous les billets devront être tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 avril—6f,22,25,2,9,16,23

PAR FRANCOIS DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu lundi 29 mai prochain sur les lieux, à midi, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves de cette paroisse en date du 21 avril 1835, les propriétés suivantes dependant de la communauté de biens qui a existé entre feue Dme. Marie Manette de la Ronde et son époux, M. Casimir Lacoste, savoir;

1o La moitié indivise d'une Habitation établie en Sucrerie, située en cette paroisse, à 5 milles au dessous de cette ville, rive droite du Mississipi: mesurant 28 arpens de face au fleuve, sur 50 arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la propriété appartenant à Mr. Fazende, et dans la partie inférieure par la propriété appartenant à M. Casimir Lacoste, et tous les animaux, ustensiles, bâtisses, outils aratoires, etc appartenant à la dite habitation. Ensemble avec la moitié indivise de 39 esclaves attachés à la dite habitation, savoir: Basile, nègre de 70 ans; Ned, de 30 ans; Jasmin, de 60 ans; Harry, de 20 ans; Congo, de 60 ans; Charles, de 30 ans; Joseph Lafourche, de 40 ans; Louis, de 30 ans; Edmond, de 25 ans; Joshua, de 50 ans; vieux Louis, de 70 ans; Lindor, de 41 ans; Gilbert, de 35 ans; Simon, de 80 ans; Voltaire, de 33 ans; Raimond, de 25 ans; Antony, de 40 ans; Jean Louis, de 40 ans; Tom, de 34 ans; Tom, mulâtre de 70 ans; Mill, de 35 ans; Léon, de 40 ans; Marie de 40 ans; Phrosine, de 35 ans; Maraya, de 40 ans; Big Mary, de 40 ane; Sophie, de 12 ans; Reuben, de 35 ans; Pierre, de 70 ans; Antonio, de 35 ans, Harichum, de 2 ans; Zacharie, de 35 ans; Polydore, de 55 ans; Pierre, de 55 ans; Frank, de 22 ans; Jerry, de 25 ans; Wallis, de 23 ans; Ellick, de 22 ans; Old Elick, de 44 ans.

Conditions: la moitié indivise de l'habitation, les esclaves et les animaux ci-dessus sera vendue en un seul lot, à un et deux ans de terme; en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Les 16 esclaves suivans, savoir: Daniel, nègre âgé de 40 ans; Santi, de 35 ans; Ellick, de 40 ans; Dick, de 50 ans; Auguste, de 85 ans; Vulcain, de 35 ans; Bill, de 40 ans; William, de 32 ans; Jean, de 32 ans; Augustin, de 2 ans; Charlot de 14 ans; Rosecopau, négresse âgée de 40 ans; Léocadie, de 22 ans; Polly, de 45 ans; Angèle, de 14 ans; Marie Martin, de 35 ans.

Conditions: les esclaves ci dessus seront vendus, un par un, à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire public. 23 avril 9,2ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 2 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes.

Une habitation ou étendue de terre située au Bayou St. Jean, à l'encoignure du chemin de la Métairie, très convenable pour le jardinage ou pour une résidence d'été et qui, par le moyen du chemin à coulisses qui va être établi au Bayou St. Jean, ne se trouvera qu'à 10 minutes de chemin de la ville.

La dite habitation est subdivisée en trois terrains, comme suit.

No. 1, sur lequel il y a une excellente maison d'habitation, avec cuisines et dépendances, mesure 148 pieds sur le Bayou St. Jean, sur une profondeur d'environ 14 arpens et la ligne de l'arrière en s'élargissant mesure 315 pieds.

No. 2 mesure 60 pieds sur le Bayou St. Jean sur une profondeur de 14 arpens et limité sur l'arrière par une ligne qui mesure 45 pieds.

No. 3 mesure 34 pieds sur le Bayou St. Jean, et 24 pds plus ou moins sur le chemin de la Métairie, faisant l'encoignure du dit chemin et du Bayou, avec même profondeur. Ce lot conviendrait bien pour y établir un petit magasin.

Plus, une étendue de terre située sur le chemin de la métairie, mesurant 43 pieds 6 pouces sur le dit chemin sur une profondeur de 10 arpents.

Le tout d'après un plan tiré par M. Bourgerolle, député arpenteur général.

Plus, les Esclaves suivans de grande valeur.

Frank, âgé de 25 ans, bon sujet, nègre de champ, bon bucheron.

Charles, mulâtre de 25 ans, bon aux champs et à la hâche.

Hardtimes, âgé de 25 ans; Tamar, sa femme, 20 ans; John, leur enfant, 2 ans — Habitués à travailler en ville où ils gagnent $32 par mois seront vendus en bloc

Un autre jeune enfant, 1 an.

Jacob, âgé de 40 ans et son fils, âgé de 15 ans, ainsi que ses deux filles jumelles Zelia et Zoe, âgées de 13 ans, tous créoles, seront vendus en bloc, et sont particulièrement recommandés comme des domestiques très utiles et très intelligents.

Henry, mulâtre d'environ 15 ans, garçon très intelligent et capable d'apprendre quelque métier que ce soit.

Iris, griffonne âgée d'environ 30 ans, excellente cuisinière et patissière, de plus parfaite blanchisseuse et repasseuse, depuis 8 ans dans le pays.

Pujo, son enfant, créole de 5 ans.

Catherine, mulâtresse de 17 ans, bon sujet, bonne servante, blanchisseuse et repasseuse.

Nancy, âgée de 22 ans, cuisinière ordinaire, blanchisseuse.

Robert, son fils âgé de 4 ans;

Isabella, âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse,

Phœbe, âgée de 55 ans, do do.

Conditions: Les propriétés immobilières à 1, 2 et 3 ans de crédit et les esclaves à 1 an de crédit pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, not. pub. aux frais des acquéreurs. 23 avril

PAR L. B. DUPLESSIS, *Encanteur.*

SAMEDI, 25 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, un nègre nommé John Wilson, âgé de dix neuf ans, un très bon domestique, pleinement garanti.

Conditions de la vente—La moitié comptant et la balance à six mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale. 24 av

LE soussigné devant partir à la fin du mois pour France, laisse pour ses fondés de pouvoirs Messrs. Durand et De L'Hoste, demeurant coin Dauphine et Dumaine. Il prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler avec ces messieurs durant son absence, celles à qui il pourrait devoir sont également invitées à leur présenter leurs comptes.

22 avril—4 — J. SOULET.

ON désire louer cinquante hommes pour bûcher du bois de chauffage. S'adresser encoignure Nouvelle Levée et Girod. 17 avril—20

AVIS.

ATTENDU qu'Evariste Lauve et Pierre Raimond Gaillard, exécuteurs testamentaires de feu Edouard Lauve de la ville de la Nouvelle Orléans, se sont adressés à moi pour faire annuler l'obligation hypothécaire de deux mille cinq cent piastres, signée par le dit Edouard Lauve, en sa qualité de capitaine du port de la Nouvelle Orléans, le deux mars mil huit cent trente trois, conjointement avec Thomas Copping, comme caution:

Il est donné avis par les présentes à tous ceux que cela peut concerner, de déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication officielle du présent avertissement, les raisons pour lesquelles la dite obligation hypothécaire ne serait pas rayée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'état, à la Nlle Orléans, ce six d'avril mil huit cent trente cinq, et dans la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.

(Signé.) E. D. WHITE,

Par le Gouverneur, (contre signé) MARTIN BLACHE, secrétaire d'Etat.

8 avril—30

ATTENDU que François Dutillet s'est adressé à moi à l'effet d'annuller les cinq cautionnemens suivans savoir:

1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 mars 1816, pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Paul Lanusse et Joseph Tricou, sécurités.

2. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Michael de Armas, en date du 30 janvier 1821 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécurités.

3. Un cautionnement par acte notarié pardevant Félix de Armas, en date du 19 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Deléry, sécurités.

5. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831 pour la somme de huit mille piastres souscrit par Antonio Ducros, sécurités.

Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit lui ses à la secrétairerie d'état et ce dans les quatre vingt dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnemens ne seraient pas cancellés, biffés et annullés ainsi que les hypothèque qui en résultent.

(L. S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.

E. D. WHITE.

Par le gouverneur, MARTIN BLACHE.

27 mars — secrétaire d'Etat.

SYSTEME CARSTAIRIEN D'ECRITURE.

MM. DOLBEAR FRERES ont l'honneur d'inviter les dames, qui préfèrent prendre des leçons à leur résidence, à vouloir bien commencer avant le 1er mai, comme ils ne donneront, à dater de cette époque, d'autres leçons qu'à leur école, qui sera ouverte jusqu'au 1er juin, depuis midi jusqu'à 1 heure sera consacrée à l'instruction des dames qui viendront à l'école, rue de Chartres no 8; les messieurs qui désirent acquérir pour les affaires un genre d'écriture élégant et rapide, et qui, dans le journ'ont pas le temps de s'y appliquer, sont prévenus que jusqu'au mois de mai, il y aura une classe le soir. Toute personne fréquentant l'établissement peut continuer à prendre des leçons jusqu'à ce qu'elle ait acquis une écriture égante et rapide. 28 fév

Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de puis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D, MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER. 21 nov—6m

LE soussigné offre en vente, 100 barrils claret de Bordeaux; 20 demi pipes vieille eau de vie de Cognac; 10 pipes de genièvre de Hollande; 8 pipes madère de Sicile; 6 boucaux rum de la Jamaique; 500 damejeannes.

D'importation directe et ayant droit au retrait des droits.

AUSSI.—200 boites de herenes; 100 boites de savon; 200 paniers de bouteilles; 20 barils huile de Sperm; 30 tierçons de riz; 25 boucaux de sucre. Et un assortiment général d'épiceries.

17 avril — S. L. SASSINOT. rue St. Louis no. 90.

MAGASIN D'ARTICLES DE PARIS,

Rue Chartres, no 182.

A PAYA offre en vente un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux; pièces de théatre, etc. tableaux à l'huile et belles gravures encadrées, lithographie en tout genre, paysages, fleurs, sujets gracieux et modes: chapeaux d'hommes en soie superfins; casquettes en drap, en coutil et en crin; chemises de toile de coton, d'indienne et en guingham; cravates noires et en couleur; cols; cravattes en satin, à carreaux, en crinoline et autres, mouchoirs foulards et en batiste très variées; parapluies et ombrelles; jeux de dames, dominos; lotos, raquettes, volants, etc.; orgues et belles guitares de Joset; jonce à épée; bambous à poignards; canne en bois de fer; ébène, etc; assortiment de gants et gilets pour bals grandes glaces françaises, miroirs de campagne à main et autres; lunettes en or, en argent, en écaille, en acier, et binoches pour dames; fusils français; pistolets à cheveu, de tir et de poche; nécessaires pour hommes et de dames; quincaillerie; parfumerie fine; cravaches et fouets de fantaisie, et un grand nombre d autres articles.

Il tient aussi les boites conserves de Colin; des liqueurs fines; le racahout des Arabes; la nouvelle pate pectorale de Baudry, des cages; de la graine pour les oiseaux; de pour les jardins.

A. Paya partant pour France, dans le courant du mois, prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire régler leurs comptes. 8 avril

20 Balle couvertures françaises; 2 points de la manufacture de J. Bertin. de Montpellier, en débarquement du navire Dorothea et à vendre par

THEODORE NICOLET & co.

8 avril — no 26, rue Bienville.

CHARBON.

500 Barrils de charbon de Springfield, à vendre par W E & R MURPHY.

Bassin no. 13, entre les rues Toulouse et St. Louis.

15 avril—15

RECU par le navire Orleans et à vendre par le soussigné:

Mousselines de soie, do française, do jaconets, do demi deuil, mousseline à moustiquaires 10|4, fichus de soie, do de gaze, do crêpe, do crépons, rubans gaze, de beraeni, do crêpe, schâles bobinet blancs et noirs, voiles do, gants en filets de soie, bas de soie noirs et blancs, bas coton, do brodés, demi-bas do, toile à drap 12|4, toiles d'Irlande en pièces et demi pièces, ouvrées de Russie, do d'Irlande, etc.

15 avril — A. G. COCHRANE.

$10 DE RECOMPENSE.

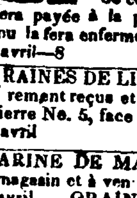

Partie maronne de chez le soussigné, encoignure de la Levée et Madison, no. 104, la négresse nommée ROSA ou ROSSE, âgée de 45 ans, taile d'environ 5 pieds, de nation congo. Elle avait à son départ une robe d'indienne, parle français, anglais et espagnol. La dite négresse appartenait à M. Joseph Lanes de cette ville. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui la ramènera au soussigné ou la fera enfermer dans la geole.

16 avril—8 — FRANCISCO VERDE.

GRAINES DE LIN—30 barils graines de lin, dernièrement reçus et à vendre chez les soussignés, rue St. Pierre No. 5, face à la Place d'Armes.

13 avril — P. CUSACHS & Co.

FARINE DE MAIS—20 barils première qualité, en magasin et à vendre par

15 avril — ORAIN & MIGNON, No 7, N. Levee.

AVIS est par le présent donné que M. Frédérick Baner n'est plus à mon service, et le public est prévenu de ne plus faire, pour mon compte, aucune affaire avec lui, ni lui payer aucunes sommes.

15 avril—1s — JOHN S. LINDNER.

VINS—50 barrillets vin sec de Malasia, 20 do canarg, 20 do St. Lucar, 10 porto, 2 demi pipes vieux sherry, 500 caisses de claret, à vendre par

WHITE & Co.

12 avril — rue de la Douane, no. 20.

SUCRE—52 boucauts de sucre d'Attakapas, 1ère qualité, en débarquement du bateau à vapeur Fox, à vendre par DUCROS & MORPHY,

6 avril — rue la Nlle Levée, no 28.

A L'ENSEIGNE DE LA BOTTE D'OR

No. 92, Vieille Levée.

RECU par différens arrivages, et à vendre au magasins des soussignés:

Belles bottes en veau, cousues et clouées, cuir de veau-marin; souliers et escarpins de veau cousus, do de toutes descriptions pour enfans, un assortiment complet de brodequins et souliers pour dames et enfans, à vendre par

11 avril — Wm. HOLMES & co.

PENSION—Plusieurs messieurs pourront trouver à prendre une pension chez Madame Milon, rue Chartres no. 121, près la Bourse Hewlett. 16 av—4

GLACES ET SORBETS.

LES encouragemens que j'ai reçu l'année dernière de vous, mesdames, m'ont engagé à choisir un local où je pourrai, quelque fût l'état du ciel, vous recevoir et vous distribuer ces glaces et ces sorbets si doux, si salutaire pendant les chaleurs de l'été; ma maison n'aura rien qui rappèle un café, car rien n'y sera donné que ne puisse boire une femme; elle ne sera qu'un lieu de réunion où l'on aimera à se rendre parceque tout y rappelera les lieux du bon ton qu'à Paris les dames visitent toujours avec plaisir.

Outre les glaces et les sorbets nous avons rassemblé pour la variété tous les doux breuvages, comme groseilles gazeuses, limonades gazeuses, orangeade et les sucs de tous les rafraîchissants. Nous ouvrirons dimanche, 19, rue Royale entre Ste. Anne et Orléans.

11 avril—1m — GRENIER, confiseur.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE.

LES souscripteurs au fond capital de l'Hôtel de la Bourse, sont prévenus que le montant requis par la 4me. section de la charte a été souscrit.

Conformément au vœu de la 2me. section de la dite charte les commissaires soussignés donnent avis par le présent qu'une élection de cinq directeurs chargés d'administrer les affaires de la dite compagnie, aura lieu au bureau de la compagnie, rue St. Charles, no. 7, le 30 avril courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.

John B. Byrne,	Ben. Hart,
Peter Duboys,	Jas. R. Herrett,
James T. Peters,	Benj. Levy,
Rich. O. Pritchard,	Wm. D. buys,
Jas. H. Caldwell,	Wm. Freret,
W. W. Montgomery,	T. Montgomery,
Jas. P. Freret,	Thos. Banks,
Mannsel White,	W. T. McLean,
Nathaniel Dick,	Lucien Hermann.

Avis aux entrepreneurs.

On recevra des propositions pour la construction de "l'Hôtel de la Bourse" sur un lot de terre faisant face aux rues St. Charles, de la Commune et Gravier, au faubourg Ste. Marie, suivant les plans et devis, tracés par Messrs. Gallier et Dakin, au bureau de la compagnie, rue St. Charles, no. 7. jusqu'au Vendredi 1er. mai prochain. Les propositions pour la pose des pierres, la maçonne et charpente, devront être distinctes.

On exigera un cautionnement pour la fidèle exécution des contrats et pour l'achèvement final de l'édifice au 1er. octobre 1836.

Les paiement seront faits au comptant, au fur et à mesure que l'ouvrage s'avancera.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la compagnie.

Par ordre des commissaires.

21 avril — F. BELANGER, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.

DES propositions seront reçues au bureau de la compagnie, jusqu'au 15e d'avril, pour la construction d'un Hôtel à Carrollton.

Des propositions séparées pour la construction seule, et pour la fourniture des matériaux et la construction seront requises.

Un plan et spécifications peuvent être vus au bureau de la compagnie, rue Baronne. Par ordre du bureau,

8 avril— — L. F. GENERES, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELL. ORLEANS A CARROLLTON.

AVIS—Les livres de souscription de cette compagnie seront ouverts lundi le 13 avril courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 10 heures du matin, pour recevoir des souscriptions pour la balance du montant de fond capital. Cinq piastres par action seront exigées en souscrivant.

Les livres resteront ouverts sous la surintendence des directeurs de la Compagnie comme commissaires.

D. F. BURTHE,
L. MILLAUDON,
J. KOHN,
H. G. SCHMIDT,
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK,
R. M. CARTER. — Directeur

Par ordre de la direction,

13 avril—30 — L. M. GENERES, Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avis des commissaires.

AVIS est publiquement donné par la présente que les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts sous la surintendence des commissaires soussignés dans cette ville à l'encoignure des rues du Canal et Royale, lundi, 11 mai 1835, et que conformément à la charte, ils resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches, pendant trente jours, entre dix heures du matin et deux de l'après-midi.

James H. Caldwell,	R. F. Canfield,
Thomas Banks	J. Berry,
Joshua Baldwin,	J. R. Sterrett,
T. C. Cash,	Wm. Debuys,
George M. Lee,	Commissaires.

9 avril—30

BUREAU de la Compagnie des Architectes du 3me. District de la ville de la Nouvelle-Orléans, rue Saint Pierre entre les rues Bourbon et Royale.

AVIS est par le present donné qu'une élection de cinq directeurs de cette institution aura lieu le lundi 6 mai prochain au bureau de la direction, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. Les actionnaires sont respectueusement invités à s'y rendre—Par ordre.

3 avril — FLEURY GENERELLY, secretaire

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orleans et de Carrollton.

CONFORMEMENT au provisions de la 4me. section de l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte incorporan la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton," avis est par le présent donné que les livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4e. de mai prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés, pendant l'espace de 30 jours.

Par ordre de la direction.

14 avril—30 — L. E. GENERES.

NEGRES A VENDRE.

UN superbe lot de 35 nègres d'habitation, comprenant plusieurs familles est offerte en vente à des termes avantageux.

Ces nègres ont été élevés sur les bords de la rivière Santee près de Charleston, C. S., et peuvent donc être considérés comme acclimatés; le premier propriétaire ne s'en est pas défait par cause de mécontentement, et ils seront, au reste, vendues avec entière garantie.

S'adresser chez Mad. Caldwell, Hôtel Franklin, près le Chemin à coulisses, ou rue du Canal, no. 65.

20 avril—6

LESSIVE à la française, blanchissage et repassage général; en face le pont du bayou St Jean, maison de M. P. Leroux.

Mrs. MARCUS & CO., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de monter un établissement dans le genre français, pour blanchir le linge et en enlever les tâches, sans l'usage d'acide, en le rendant de la plus grande propreté possible, sans en altérer la qualité.

Le bel emplacement qu'ils occupent les mettent en même de satisfaire à toutes les demandes.

Ils osent espérer l'encouragement du public par l'ordre qui régnera dans les distributions et le prix du linge, ce qui évitera la perte et le changement.

Venant en ville tous les lundis, les personnes qui désireront prendre des arrangemens avec eux, sont priées de donner leur adresse chez M. Gaulbise, coiffeur, rue de Chartres, encoignure Jefferson.

P. S. Mrs. Marcus & Co. prendront également arrangemens pour des apprentis. 9 avril—1

CASSE—40 caisses à vendre par

10 avril — WHITE & Co.

EN débarquement du navire Saratoga et à vendre par les soussignés:

3 caisses bombasinne noire; 2 caisses velour; 6 caisses bas et demi bas blancs et couleurs; 2 caisses batiste; 4 caisses mouchoirs batiste; 1 caisse fichus fantaisie; 2 caisses drap de coton en couleur; 1 caisse toile à draps; 2 caisses épingles; 2 caisses coton à coudre d'Orrell.

23 avril — ANDREWS & BROTHER. no 19 rue Chartres.

10 Demi pipes d'eau de vie à vendre par

TOURNE & BECKWITH.

23 avril — Nouvelle Levee no 28 et 29.

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grange, de écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 163.

23 avril — A. WARTELLE, 180 rue Royale.

AVIS—Le Docteur HONORE DOUSSAN, qui a exercé pendant plus de douze ans dans les paroisses St. Jacques, St. Charles et Jefferson, ayant fixé son domicile en cette ville, a l'honneur d'offrir ses services au public, pour ce qui concerne la médecine, les accouchemens. Sa demeure est rue St. Louis, no. 15, entre Chartres et Levée. 16 avril—1m,2pe

A VENDRE 150 barriques vin de Bordeaux de diverses qualités; 44 tierçons vin blanc vieux, de Graves; 25 de Haut Sauterne, 30 demi barriques vinaigre blanc; 50 caisses de 24 demi bouteilles vin rouge Margaux; 18 dames jeannes eau de vie de Cognac, première qualité. S'adresser à Félix Labatut, rue Royale, entre Toulouse et St. Louis, ancienne maison de A. L. Boismare

20 avril — FELIX LABATUT.

FARINE & WHISKY—200 barils farine et 100 barils whiskey, en débarquement des bateaux à vapeur, à vendre par

20 avril — ORAIN & MIGNON, no. 7, Nlle. Levée.